

Seance du six juillet  
mil neuf cent cinquante neuf

L'an mil neuf cent cinquante-neuf, le six juillet à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Benneux, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance extraordinaire sous la présidence de son Maire.

Étaient présents : M. M. Judith Maire; Deneux adjoint, Girot Bourlier, Charrieras, Volette, Legrand, Cumant, Bruffaut, Farant, Bourcier, Lozillon, Née, Rabier, formant la majorité des membres en exercice.

absents excusés M. Ceillier

absents M. M. Gilles et Robert

Secrétaire : A. Née

Le Président ouvre la séance et le secrétaire donne lecture du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal. M. M. Deneux et Farant demandent que toutes garanties soient données aux familles dont les tombes devront être déplacées au moment de la construction de la route d'accès au nouveau cimetière.

Le Conseil Municipal prend la délibération approuvant le classement des chemins proposés par l'Ingénieur des Ponts et Chaussées et sur l'avis de ce dernier porte de 3 à 4 les journées de prestations en 1960 pour l'entretien des voies vicinales.

Le Président donne lecture d'une lettre de Monsieur Verney de la Conservation départementale des bâtiments historiques, relative à la couverture du clocher, demandant que soient enlevés les guilles de la façade Nord de l'église <sup>et</sup> que le dépôt de charbon destiné au chauffage de ladite église. Après diverses observations il est décidé de faire droit à cette demande et d'aménager à côté de la chaufferie une route pour recevoir le charbon déplacé de son lieu habituel. La Commission des Travaux étudiera ce problème.

Sur une remarque de Monsieur Charrieras une motion sera faite à la Société Lyonnaise des Baux d'avoir à niveler la tranchée qu'elle a faite, rue de

Sous-Préfet de Coëbeil  
Vu Coëbeil le 17 juillet 1959  
Le Sous-Préfet  
Signé H. H. H.

Killy, face à la propriété Hamer, cette tranchée risquant d'occasionner de sérieux accidents.

Ensuite, le Conseil Municipal autorise son Maire à voter pour les candidats désignés par l'Association des Maires de France au Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités locales.

Après examen du coût approximatif de la réfection des trottoirs de la rue du Général Leclerc et de la place de la Croix Bossée (devis donné par Monsieur Jacquette ingénieur vicinal), s'élevant de 5.700.000<sup>+</sup> le Conseil Municipal décide de procéder cette année à la réfection des trottoirs suivants:

1° de la rue du Tour à Chaux à la Porte de Paris, côté gauche en descendant vers la gare.

2° de la Porte de Paris au Relais Fleuri.

3° de la Porte de Paris à la rue Canoville, côté droit en descendant vers la gare.

Ces travaux se montent à 2.375.000<sup>+</sup> environ, les crédits ouverts sur les derniers budgets s'élevant à 1.500.000<sup>+</sup>, la différence pourrait être couverte par l'indemnité que doit verser le G. de France pour détérioration de trottoirs à la suite de ses travaux de remplacement de canalisations (contact sera pris avec G. de France à cet effet).

En ce qui concerne la Place de la Croix Bossée Monsieur Lozillon suggère de la recharger avec du grugis de taf provenant des carrières Farachini à la Ferté Alais, avec une émulsion légère; la dépense serait moins lourde que celle envisagée par l'Ingénieur.

Le Président informe l'Assemblée que le nouveau Chef de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers habitant à l'extrémité de la localité, il pourrait être envisagé de lui faire installer le téléphone. Le Conseil Municipal estimant que l'adjudant Dhont étant employé à l'I. B. M. et pratiquement absent de la localité tout le jour, cette installation ne répondra pas à un urgent besoin. Il est donc décidé de ne pas donner suite à cette installation. En cas de sinistre le Chef de Corps sera appelé téléphoniquement à son lieu de travail: Standard I. B. M. Téléphone N. 50 à Corbil, poste 756 où est affecté Monsieur Dhont. Le Maire lit une lettre de Monsieur Cadoux.

présent le Conseil Municipal de revenir sur sa décision du 14 mai de ne pas accorder la garantie communale à l'emprunt de 2.250.000 francs. que doit contracter la Société des Constructeurs du Bouchet et signalant que la santé déficiente de son fils aîné lui commande l'impérieuse devoir de se fixer à la campagne. Après examen, le Conseil Municipal, regrettant de ne pouvoir donner satisfaction à Monsieur Cadoux, maintient son refus précédent, motivé par des considérations sérieusement étudiées.

Le Maire lit une lettre de Monsieur Deschamps demandant l'acquisition ou la location du terrain attenant au cimetière sur lequel Jean Delonville a édifié une légère construction en bois. Avec l'engagement de Monsieur Deschamps de ne pas porter atteinte aux conditions de logement des époux Delonville, le Conseil Municipal autorise la location de ce terrain au prix annuel de 2000<sup>f</sup> avec la réserve de son sérieux entretien.

Le Maire entretient le Conseil Municipal de la Fête du 14 juillet et des prévisions de la fête de la gare le 23 août. Étant donné le résultat de l'exploitation du bal de la Saint-Pierre, qui malgré des excursions assez favorables, a couvert péniblement les frais, il est décidé de ne pas louer de tente et de ne pas organiser de bals pour cette fête de la gare. Le Comité des Fêtes prendra toutes dispositions à cet effet. Messieurs Truffaut et Violette signalent que les rues sont insuffisamment nettoyées et que certains propriétaires ne se conforment pas à l'ordonnance de nettoyage devant leurs maisons ou jardins. Le Maire demandera aux cantonniers de lui donner la liste des délinquants et contrainte leur sera faite de se mettre en règle avec les obligations édictées.

Monsieur Truffaut signale le déplorable état de la cour du groupe scolaire de garçons. Pour y remédier il est suggéré d'y étendre une émulsion et ensuite un léger sablage.

La séance est mise à l'ordre du jour à 23 heures 45

Vu. Conseil Munes de  
16 juillet 1959 de Sans Prefet  
Signé Illisible

*(Signatures)*  
M. Deschamps  
M. Truffaut  
M. Violette  
M. Bouchier  
M. Pigeon  
M. L...

## Séance du 26 septembre 1959.

Le vingt-six septembre mil neuf cent cinquante-neuf à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Mennecey, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance extraordinaire, sous la Présidence de son Maire

Étaient présents : M. M. Judith Maire, Gerost, Baulieu, Péresse, Gilles, Violette, Legrand, Kumant, Bruffaut, Bourcier, Lozillon, Née.

Absents excusés : M. M. Deneux, Robert

Absents : M. M. Charieras - Farant, Rabier

Secrétaire : M. Lozillon

Le Président ouvre la séance et après diverses observations sur l'entretien des rues et le nettoyage des trottoirs, le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

Il donne lecture d'une lettre de la Préfecture relative au lotissement du Chemin Herbeux. Le Conseil Municipal après étude, délibère et décide l'acquisition des terrains Touchy et Broquet, nécessaires à la formation des parcelles de ce lotissement.

Il lit une lettre de Monsieur le Maire d'Armoay signalant la dégradation du Chemin de Courmoufès (de la route 191 au passage à niveau d'Armoay) ce chemin formant la limite des deux communes et de ce fait étant en co. propriété, et demandant la participation de la Commune de Mennecey dans les frais de réparation s'élevant à 500.000 francs environ. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré se refuse à voter la participation demandée, estimant que cette voie n'est empruntée qu'occasionnellement par les habitants de notre commune.

Il informe l'Assemblée que dans le but d'assurer un écoulement normal des eaux pluviales de la rue Emile Beignon, une étude a été faite par Monsieur l'Ingénieur Vicinal qui préconise le raccordement à l'égout d'Armoay, passant devant la nouvelle école. Les frais de canalisation se chiffrent à cent mille francs. Le Conseil Municipal, après discussion vote la dépense (sauf Monsieur Bruffaut)

et prie son Maire de voir si la taxe deversement  
à l'égout peut être appliquée à Madame Simonot  
qui profitera de cette amélioration.

Sur la demande de plusieurs Conseillers qui déplorent  
la stagnation des eaux dans certaines rues par suite  
du mauvais état des caniveaux, la Commission des  
Chemins sera réunie et visitera les endroits incriminés

Le Président lit une lettre de Monsieur Cazeneuve qui  
demande un relèvement de son salaire. Après examen  
de la question le Conseil Municipal décide de lui  
accorder une augmentation de 3.000<sup>+</sup> francs par mois  
portant son fixe à 23.000<sup>+</sup> mensuellement.

Le Maire entretient ensuite l'Assemblée d'un projet  
de constitution d'un syndicat intercommunal  
pour la construction d'immeubles H.L.M à 2 ou 3  
niveaux, sous l'égide du député, Monsieur Boscher,  
avec l'autorisation de Monsieur le Ministre Sudreau

Les besoins de notre commune pourant se  
chiffrer à cent logements - (cinquante pour la  
papeterie Piollet et Guéret, et cinquante pour  
le logement ou le relogement d'administrés) le  
projet semble séduisant et le Conseil Municipal  
sera appelé à l'étudier de façon approfondie,  
lorsque tous les renseignements seront réunis  
La séance est ensuite levée à vingt heures quinze

*Julien Gignot*  
*Bouche*  
*Banlieu*  
*Chariéras*  
*M. J. Gignot*

---

Siéance du Conseil Municipal du  
vingt-deux octobre mil neuf cent cinquante  
neuf.

Le vingt-deux octobre mil neuf cent cinquante-neuf  
à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal, ré-  
guliérement convoqué, s'est réuni à la Mairie  
en séance extraordinaire sous la Présidence de son  
Maire.

Étaient présents: M. M. Judith Maire, Secrétaire  
adjoint, Gierost, Banlieu, Gierseire, Chariéras

*vu et approuvé*  
*Carbel. Essonne le 30.10.59*  
*Le Sec. Gierost: Gignot*

*Approuvé*  
*le 23 Nov.*  
*Le Sous Pr.*